

ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE EN FAVEUR DES AGENTS DE L'ÉTAT

CHÈQUES VACANCES ANCV POUR LES PENSIONNÉS

LA **SRIAS OCCITANIE** propose aux **pensionnés**
une aide au départ en vacances grâce aux **Chèques Vacances de l'ANCV**.

Cette action s'adresse aux **agents pensionnés de la Fonction Publique d'État**,
résidant dans un des treize **départements de la région Occitanie**.

- ⇒ **Chèques Vacances ANCV** d'un montant total de **150 à 300 €** par agent **en fonction du quotient familial** de la SRIAS Occitanie et dans les limites du budget alloué à cette action.
- ⇒ Chèques vacances **utilisables dans plus de 120 000 enseignes partenaires** en France, dans les DOM-COM et à destination de l'Union Européenne et pour 5 types de prestations :
- Hébergement : hôtels, campings, gîtes, clubs de vacances...
 - Voyages et transports : agences de voyage en ligne ou locales, croisières, billet d'avion ou de train...
 - Loisirs et culture : cinémas, musées, parcs animaliers, parcs d'attractions...
 - Restauration : restaurants traditionnels, de spécialités et gastronomiques, grandes chaînes...
 - Loisirs sportifs : pratique sportive (activités et clubs), location de matériel sportif...
- ⇒ **Validité** des chèques vacances : **31 décembre 2025**.

Modalité de calcul du QUOTIENT FAMILIAL de la SRIAS Occitanie =

Revenu Fiscal de Référence n°1 + Revenu Fiscal de Référence n°2 (en cas de déclarations séparées)
divisé par le nombre de parts fiscales (+ 1 part si agent en situation de handicap)

Quotient Familial	Tranche	Participation SRIAS	Montant des chèques vacances
Inférieur à 7 200 € (600 € par mois)	1	30%	300 €
De 7 201 € à 12 500 € (601 € à 1 041 € par mois)	2	25%	250 €
De 12 501 € à 18 000 € (1 042 € à 1 500 € par mois)	3	20%	200 €
Supérieur à 18 000 € (plus de 1 500 € par mois)	4	15%	150 €

La **pré-inscription** à cette action se fait par un **formulaire de Démarches Simplifiées** accessible sur le site de la SRIAS Occitanie à compter du **07 février 2025**.